

naissance de vos beaux services et s'il se présente quelque bonne occasion pour votre bien et avantage, nous n'oublierons pas de vous gratifier, vous maintenir; et garder contre tous ceux qui, calomnieusement, voudroient vous accuser de peu de fidélité et obéissance, etc. »

Signé : HENRY.

A Paris, le 8^e de mai 1576.

Quelques années auparavant, Catherine de Médicis, probablement à la demande de son secrétaire Estienne du Tronchet ami de la famille Papon, donna au grand juge de Forez, la qualité de maître des requêtes ordinaires de la reine. C'est probablement cette fonction qui a donné lieu, à un grand nombre de biographes de Jean Papon, et entre autres, à La Mure, de supposer qu'il fut conseiller au parlement de Paris. Il faut remarquer qu'il ne prend cette qualité sur aucun de ses ouvrages, et que son nom ne se trouve pas sur la liste des conseillers au parlement de Paris dressée par Blanchard.

Au mois de septembre 1578. Henri III accorda des lettres de noblesse à Jean Papon. L'original appartient à la bibliothèque de Montbrison, à laquelle il a été donné par M. le marquis de Campredon :

« Henry, etc... sçavoir faisons que Nous, ayant égard et considération aux bons et agréables services; que notre amé et féal Jean Papon, seigneur de Marcoux et de Goutelas, conseiller et lieutenant-général au bailliage de Forestz et maistres de requestes ordinaires de la Royne, notre très honorée dame et mère, depuis trente ans, faits à nos predecesseurs roys et à nous, etc. Tant de son d. estat de lieutenant général audit bailliage qu'en plusieurs charges, commissions d'importance qui lui ont été distribuées et adressées.... (En considération aussi) de ces vertus, capacités et grande experiance en toutes choses et de la fidélité et affection qu'il a tousjours eue..... comme ne s'estant jamais desvoyé de la religion catholique et romaine..... et qu'il est notoire qu'il a mis en lumière (plusieurs œuvres profitables) au publicq et qu'il continue le parachevement d'autres non moins